

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2016**

Le vingt-sept avril deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 20 avril 2016**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2**

**Nombre de votants : 13**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT Adjoints.**

**M. BONNEFON, M. DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme SAINTE LUCE, Mme XANS**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme CHARVET ayant donné pouvoir à Mme CAMUT**

**M. COURREAUD ayant donné pouvoir à M. DEBART**

**Absentes excusées : Mmes TRIBAUDEAU et BLANCH-LANAO**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire le Maire ouvre la séance.**

**Mme XANS est désignée secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 6 avril 2016.

### **Demande de FDAEC 2016**

Au cours de la réunion cantonale de répartition du 15 avril 2016, la somme de 21 100 € a été proposée pour la commune de Saint Sulpice de Faleyrens au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2016 et valide le plan de financement suivant :

### **Dépenses**

Aménagement des trottoirs du lotissement du Foirail (6 maisons)	4 141,00 €
Aménagement des trottoirs du lotissement du Païche (74 maisons)	33 640,00 €
Réfection VC 6 La Garrigue	11 935,00 €

Achat de haut-parleurs	684,00 €
Achat d'illuminations de fin d'année (complément 2015)	2 592,99 €
Achat de tentes de réception	1 708,20 €

**TOTAL HT**                      **54 701,19 €**  
Soit 65 641,43 € TTC

**Recettes :**

FDAEC 2016 : 21 100 €  
Autofinancement : 44 541,43 €

**Avenant au marché de travaux de réfection des berges de la Dordogne**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux pour les berges comprend les quatre tranches suivantes :

Tranche ferme : 161 513,50 € HT  
Tranche conditionnelle 1 : 159 763,50 € HT  
Tranche conditionnelle 2 : 108 529,40 € HT  
Tranche conditionnelle 3 : 118 318,40 € HT

La tranche ferme a été réceptionnée le 27 avril 2016.

Il était prévu dans un premier temps de réaliser la tranche conditionnelle n°1, en allant vers le pont de Branne, à partir du chantier qui vient de se terminer

Les mouvements de terrain induisent de traiter en priorité, et ensemble, les tranches conditionnelles n° 2 et 3. La tranche conditionnelle n° 1 sera réalisée dans un dernier temps ainsi que la réfection définitive de la voirie. Cette décision a été prise en accord avec le cabinet d'études et la commission voirie/berges qui s'est réunie sur place le 21 avril 2016.

Le Conseil Municipal a pu prendre connaissance du mémoire explicatif produit par le cabinet SOCAMA pour expliquer et justifier ce changement d'ordre de priorité.

Le cabinet SOCAMA a évalué le montant global des dépenses pour les travaux des tranches conditionnelles 2 et 3 à 230 000,00 € HT, soit 276 000,00 € TTC.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Travaux : 211 323,70 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 14 731,20 € HT
- Divers et imprévus : 3 945,10 € HT

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation de modifier l'ordre de réalisation des travaux.

Un débat s'ensuit.

A Monsieur Chariol, qui demande pourquoi les priorités ont été inversées, Monsieur le Maire répond que l'effondrement de la berge s'est accentué sur la partie des berges incluse dans les tranches conditionnelles n° 2 et 3.

Monsieur Debart demande s'il n'y pas de risque que cette détérioration s'étende, et Monsieur le Maire répond qu'au-delà, un enrochement et un apport de terre ont été réalisés il y a une quarantaine d'année et continuent à être efficaces pour protéger contre l'érosion de la berge.

Monsieur Gadrat estime, quant à lui, qu'il y des risques, mais que la Commune ne peut continuer à investir

continuellement dans ce type de travaux et qu'un déplacement de la route sera à envisager au niveau des parcelles qui ne desservent pas des habitations. Monsieur le Maire confirme cette hypothèse et donne l'exemple de la station d'épuration, au niveau de laquelle cette solution devra être envisagée. Mais, devant les maisons d'habitation, il n'y a pas d'autres solutions.

Monsieur Ripes estime urgent de tailler depuis la rivière, les arbres qui ont subis un premier élagage coté route, ce qui déséquilibre les berges.

Monsieur Bonnefon regrette un défaut de communication de la collectivité sur ce chantier et exprime sa gêne vis à vis d'un riverain, concerné par la tranche conditionnelle n°1, et qui pensait qu'elle serait traitée en urgence. Ce riverain a par ailleurs donné de la terre pour le remblaiement dans le cadre de la tranche ferme. Monsieur Bonnefon considère qu'il faut éviter de déposer trop de dossiers de demande de subventions qui se juxtaposent et peuvent donner l'impression que l'on fait marche arrière. Il va falloir expliquer à la population pourquoi le Conseil Municipal revoit sa position initiale.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de marche arrière mais une adaptation aux mouvements de terrain.

En ce qui concerne la terre, Monsieur Ripes indique qu'il s'agissait d'un accord avec le riverain, car cela lui évitait ainsi de transporter ses remblais plus loin. Il estime que tout cela aurait dû être anticipé et que la Commune a été mal conseillée par le Maître d'œuvre.

Monsieur Bonnefon exprime son scepticisme sur la promesse de Monsieur le Maire de réaliser la tranche conditionnelle n°1 en 2017, dans la mesure où l'instruction des dossiers va être décalée et les travaux retardés. Monsieur le Maire confirme que ces travaux seront budgétisés en 2017 et, ensuite, réalisés dans les meilleurs délais.

Monsieur Debart regrette que le Conseil Municipal, et la Commune, se trouvent confrontés à une situation imprévue et inéluctable, qui faussent les prévisions financières inscrites au budget 2016, qui induisent qu'un emprunt devra être prévu et qui peuvent avoir des incidences sur d'autres dossiers communaux. Ce dossier est perturbant pour tout le monde et on peut s'interroger sur d'éventuelles mauvaises surprises à venir.

Monsieur Chariol conclut en estimant qu'il n'y a pas de « sous-administré » et qu'il est juste que les routes soient entretenues partout où elles doivent l'être, en zone rurale comme en zone urbaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Gadrat) la réalisation des tranches conditionnelles n° 2 et 3, avant la tranche conditionnelle n°1, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification de programmation, approuve les modifications budgétaires induites et dit que les ajustements des crédits nécessaires seront portés au budget 2016.

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour les tranches conditionnelles n°2 et 3 du marché de réfection des berges de la Dordogne – lieu-dit Port de Branne**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux pour les berges comprend les quatre tranches suivantes :

Tranche ferme : 161 513,50 € HT

Tranche conditionnelle 1 : 159 763,50 € HT

Tranche conditionnelle 2 : 108 529,40 € HT

Tranche conditionnelle 3 : 118 318,40 € HT

La tranche ferme a fait l'objet d'une première subvention au titre de la DETR et a été réceptionnée le 27 avril 2016.

Il était prévu dans un premier temps de réaliser la tranche conditionnelle n°1, en allant vers le pont à partir du chantier qui vient de se terminer, et un dossier de demande de DETR 2016 a été déposé pour cette tranche.

Les mouvements de terrain induisent de traiter en priorité, et ensemble, les tranches conditionnelles n° 2 et 3. La tranche conditionnelle n° 1 sera réalisée dans un dernier temps, ainsi que la réfection définitive de la voirie. Cette décision a été prise en accord avec le cabinet d'études et la commission voirie/berges qui s'est réunie sur place le 21 avril 2016.

Le Conseil Municipal a pu prendre connaissance du mémoire explicatif produit par le Cabinet SOCAMA pour expliquer justifier ce changement d'ordre de priorité.

Le cabinet SOCAMA a évalué le montant global des dépenses pour les travaux des tranches conditionnelles 2 et 3 à 230 000,00 € HT soit 276 000,00 € TTC.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Travaux : 211 323,70 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 14 731,20 € HT
- Divers et imprévus : 3 945,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	HT	TTC
Travaux	211 323,70 €	253 588,44 €
Maîtrise d'œuvre	14 731,20 €	17 677,44 €
Divers et imprévus	3 945,10 €	4 734,12 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>276 000,00 €</b>

#### **Recettes**

DETR	73 963,30 €
Conseil Départemental Gironde	52 500,00 €
Conseil Régional Aquitaine	42 264,74 €
Autofinancement/emprunt	107 271,96 €
<b>Total recettes</b>	<b>276 000,00 €</b>

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les tranches conditionnelles n°2 et 3 du marché de réfection des berges de la Dordogne – lieu-dit Port de Branne**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux pour les berges comprend les quatre tranches suivantes :

Tranche ferme : 161 513,50 € HT

Tranche conditionnelle 1 : 159 763,50 € HT

Tranche conditionnelle 2 : 108 529,40 € HT

Tranche conditionnelle 3 : 118 318,40 € HT

La tranche ferme a fait l'objet d'une première subvention du Conseil Départemental de la Gironde et a été réceptionnée le 27 avril 2016.

Il était prévu dans un premier temps de réaliser la tranche conditionnelle n°1, en allant vers le pont à partir du chantier qui vient de se terminer et un dossier de demande de subvention a été déposé en 2016 pour cette tranche.

Les mouvements de terrain induisent de traiter en priorité, et ensemble, les tranches conditionnelles n° 2 et 3. La tranche conditionnelle n° 1 sera réalisée dans un dernier temps ainsi que la réfection définitive de la voirie. Cette décision a été prise en accord avec le cabinet d'études et la commission voirie/berges qui s'est réunie sur place le 21 avril 2016.

Le Conseil Municipal a pu prendre connaissance du mémoire explicatif produit par le Cabinet SOCAMA pour expliquer justifier ce changement d'ordre de priorité.

Le cabinet SOCAMA a évalué le montant global des dépenses pour les travaux des tranches conditionnelles 2 et 3 à 230 000,00 € HT soit 276 000,00 € TTC.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Travaux : 211 323,70 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 14 731,20 € HT
- Divers et imprévus : 3 945,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde selon le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	HT	TTC
Travaux	211 323,70 €	253 588,44 €
Maîtrise d'œuvre	14 731,20 €	17 677,44 €
Divers et imprévus	3 945,10 €	4 734,12 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>276 000,00 €</b>

#### Recettes

DETR	73 963,30 €
Conseil Départemental Gironde	52 500,00 €
Conseil Régional Aquitaine	42 264,74 €
Autofinancement/emprunt	107 271,96 €
<b>Total recettes</b>	<b>276 000,00 €</b>

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine pour les tranches conditionnelles n°2 et 3 du marché de réfection des berges de la Dordogne – lieu-dit Port de Branne**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux pour les berges comprend les quatre tranches suivantes :

Tranche ferme : 161 513,50 € HT

Tranche conditionnelle 1 : 159 763,50 € HT

Tranche conditionnelle 2 : 108 529,40 € HT

Tranche conditionnelle 3 : 118 318,40 € HT

La tranche ferme a fait l'objet d'une première subvention du Conseil Régional d'Aquitaine et a été réceptionnée le 27 avril 2016.

Il était prévu dans un premier temps de réaliser la tranche conditionnelle n°1, en allant vers le pont à partir du chantier qui vient de se terminer et un dossier de demande de subvention a été déposé en 2016 pour cette tranche.

Les mouvements de terrain induisent de traiter en priorité, et ensemble, les tranches conditionnelles n° 2 et 3. La tranche conditionnelle n° 1 sera réalisée dans un dernier temps ainsi que la réfection définitive de la

voirie. Cette décision a été prise en accord avec le cabinet d'études et la commission voirie/berges qui s'est réunie sur place le 21 avril 2016.

Le Conseil Municipal a pu prendre connaissance du mémoire explicatif produit par le Cabinet SOCAMA pour expliquer justifier ce changement d'ordre de priorité.

Le cabinet SOCAMA a évalué le montant global des dépenses pour les travaux des tranches conditionnelles 2 et 3 à 230 000,00 € HT soit 276 000,00 € TTC.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Travaux : 211 323,70 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 14 731,20 € HT
- Divers et imprévus : 3 945,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, une subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	HT	TTC
Travaux	211 323,70 €	253 588,44 €
Maîtrise d'œuvre	14 731,20 €	17 677,44 €
Divers et imprévus	3 945,10 €	4 734,12 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>276 000,00 €</b>

#### **Recettes**

DETR	73 963,30 €
Conseil Départemental Gironde	52 500,00 €
Conseil Régional Aquitaine	42 264,74 €
Autofinancement/emprunt	107 271,96 €
<b>Total recettes</b>	<b>276 000,00 €</b>

#### **Avenant n°1 au marché du citystade**

Monsieur le Maire rappelle que l'offre de l'entreprise KASO a été retenue pour le lot n° 2 du marché de construction d'un citystade, et un montant de 24 900,00 € HT.

Sur demande de la Municipalité, un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise KASO pour le remplissage de la piste périphérique du citystade par une peinture bicouche rouge.

Cette plus-value a été chiffrée à 1 000 € HT et porte le marché global à 25 900 € HT. Elle devra faire l'objet d'un avenant n° 1 au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'avenant n° 1 au marché du citystade, autorise Monsieur le Maire à le signer, dit que les crédits nécessaires seront ajustés dans le budget 2016:

Monsieur Debart a le sentiment qu'il n'y a pas d'opposition majeure à ce projet, avec simplement une crainte sur la proximité de la piste avec la route. Monsieur le Maire indique que cet endroit sera sécurisé avec des barrières.

Monsieur Bonnefon estime que la concertation demandée a été réalisée mais n'a pas été aussi étendue que nécessaire. Seul le Comité des Fêtes a été associé mais pas les autres associations, ni la population, ou au moins, les riverains. Monsieur le Maire répond que le directeur de l'école a été consulté ainsi que les

animateurs des TAP, directement concernés. Il précise, par ailleurs, que la majorité du Conseil Municipal a été élue sur un programme qui comprenait la construction de ce citystade.

Monsieur Bonnefon propose de réfléchir à un règlement pour l'utilisation du citystade. Monsieur Gadrat a trouvé un modèle auprès d'une autre commune.

## **POINTS SUR LES COMMISSIONS**

### **Finances**

Monsieur le Maire communique le solde de la Trésorerie au 27 avril 2016 : 263 695,03€.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé le 21 avril 2016 par Monsieur le Président du Conseil Départemental à Monsieur Président de la République afin de l'alerter sur les conséquences de la baisse des moyens des collectivités territoriales.

### **Informations communication**

La Commission se réunira le 3 mai pour une relecture du prochain St Sulpice Infos qui sera distribué au cours des semaines 20 ou 21. Les informations sur la journée du 28 mai (fête d'anniversaire du club de football) doivent être rapidement complétées.

Monsieur le Maire informe ses collègues que le club de football souhaite baptiser le stade à l'occasion du 50° anniversaire de l'association et a proposé un nom. Cette proposition ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil Municipal. En revanche, la possibilité de baptiser aussi les vestiaires, pour permettre de mettre à l'honneur certaines personnalités qui ont marqué la vie du club, est évoquée.

### **Urbanisme**

Monsieur Chariol rappelle les termes de la note qu'il a adressée à chacun, à l'issue de la dernière réunion de la Commission, portant sur le travail de pastillage à effectuer dans le cadre de la préparation du zonage du PLUI. Un courrier va être adressé à tous les exploitants agricoles de la Commune, afin de recenser ceux qui sont susceptibles d'avoir un projet de changement de destination de leurs locaux à usage agricole.

Le SCOT de la Gironde a été arrêté le 29 mars 2016 et peut être consulté sur le site : [www.gironde.gouv.fr/Actualités](http://www.gironde.gouv.fr/Actualités).

### **Voirie/Berges**

Monsieur Gadrat rappelle que la réception de la tranche ferme des travaux de réfection des berges a eu lieu le 27 avril, en présence d'un représentant de Socama, d'Epidor et du Conseil Départemental.

Les travaux de voirie 2016 ont été commandés, conformément aux prévisions budgétaires.

Le problème de caniveau central sur l'avenue du Général de Gaulle n'est pas résolu, pour des raisons esthétiques d'une part, et parce que certaines plaques claquent à nouveau. L'entreprise a été contactée pour proposer une nouvelle solution. Les anciennes plaques ont été récupérées et serviront pour l'aménagement devant les ateliers communaux.

Monsieur le Maire a demandé au Centre Routier Départemental les possibilités de refaire rapidement la partie agglomérée de l'Avenue de Saint Emilion. Les trous ont aussitôt été comblés par du calcaire mais cette solution n'est pas pérenne. La réfection de la chaussée est programmée pour 2018.

Monsieur Debart signale des dégradations sur les panneaux routiers sur la RD 19. Le CRD sera avisé.

## **Bâtiments**

Monsieur Gadrat indique que le marché du citystade est validé.

Un appartement, disponible à la RPA, est en cours de rénovation.

Les travaux sur les sols de l'école sont terminés.

Une association a accepté de faire appel à son assurance pour un miroir cassé à la salle des associations.

Monsieur le Maire demande à Madame Camut si la réunion pour la bibliothèque avec les différents partenaires a été programmée. Madame Camut répond par la négative et précise que la réunion de présentation à la CDC est repoussée au 9 mai.

## **Ecole**

Monsieur Ripes demande que trois ou quatre couloirs soient tracés derrière le stade de foot, pour servir de pistes de course pendant les TAP.

Monsieur le Maire rappelle que le concert de l'école aura lieu le vendredi 29 avril.

## **Vie Associative**

Monsieur le Maire rappelle l'invitation des kinésithérapeutes à l'inauguration des nouveaux locaux le 20 mai et demandent à ses collègues de confirmer leur présence ou absence.

Les Jeux Aquitaine Adultes 2016, organisés par Aquitaine Sport pour Tous auront lieu le 11 juin 2016 à Ludon-Médoc. L'information sera diffusée après des associations à caractère sportif.

Le samedi 30 avril, aura lieu la coupe de Ronin (Karaté) à Lussac

## **Vignobles/calamités agricoles**

Monsieur le Maire a été interpellé sur le caractère nuisible de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations. Un nouveau règlement va accentuer la gestion de ces dangers pour la santé. Un débat s'ensuit.

Le festival BIOTOP aura lieu à Saint Emilion du 28 au 30 juin 2016.

## **Espaces Verts**

Madame GUILLOT a assisté à deux réunions, sur le gaspillage alimentaire et sur la régulation de l'utilisation des produits phytosanitaires, dont elle fera un compte-rendu au cours de la prochaine réunion de la commission, fixée au lundi 2 mai à 18 h00.

## **Logement / aide sociale**

Madame Camut a noué un contact avec des personnes âgées intéressées par la location du logement de la RPA en cours de rénovation.

Une enquête va se dérouler auprès d'une population de 65 ans et plus, pour mieux cibler les attentes vis-à-vis d'une MARPA.

Elle fait part d'une manifestation organisée prochainement à Bordeaux pour favoriser et aider les installations de cabinets médicaux. Un débat s'ensuit.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire a, dans le cadre de la Conférence des Maires de la CDC, reçu une information sur GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Il expose les compétences et conditions d'exercice qui en découlent, ainsi que les conséquences financières. Monsieur Debart estime que Saint Sulpice de Faleyrens, bordée par 10 km de rivière et sillonnée de cours d'eau et de fossés, pourrait en tirer bénéfice.

Une réponse a été apportée à Monsieur et Madame Souda, suite à la dernière réunion du Conseil Municipal. La solution proposée n'est pas actée et le dialogue reste ouvert.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a adressé sa note d'information pour l'année 2015 qui peut être consultée sur [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr), rubrique « quelle politique de l'eau ».

La « journée du Maire » pour le personnel municipal est fixée au 6 mai 2016.

Monsieur Debart s'enquiert de la prochaine ouverture de l'épicerie/bar. Monsieur le Maire expose les différentes démarches qui ont été entreprises et espère que l'établissement pourra ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Monsieur Debart informe ses collègues que la CDC du Grand Saint Emilionnais a décidé de la gratuité de l'accès à tous les sites touristiques du territoire pour tous les habitants de la CDC.

Il rappelle que deux pages vont être consacrées aux actualités de la bibliothèque (nouveaux ouvrages...) dans le Saint Sulpice Infos.

Monsieur Debart demande si le lave-vaisselle a été (ou va être) installé au foyer communal, comme cela avait été évoqué. Monsieur le Maire répond que ce projet n'a pas encore été concrétisé mais va être réactualisé, sous réserve d'un bon état des joints de l'appareil, actuellement conservé dans les ateliers communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.